

Dirk Van Guyzé Président NWW MSG Koning Albert II-laan 35 bus 40 1030 Bruxelles Belgique

Dun Laoghaire, 28 juin 2022

Cher Monsieur Van Guyze,

Objet : Avis du CC EOS sur le projet de recommandation conjointe mesures techniques dans les eaux occidentales septentrionales

Merci de nous avoir donné l'occasion de fournir des commentaires sur le projet de recommandation conjointe sur les mesures techniques dans les eaux occidentales septentrionales que nous avons reçu de vos services le 21 juin 2022.

Le CC EOS note qu'au sens large, le projet de RC propose un report des mesures techniques actuelles pour 2023. Cependant, le CC EOS n'a pas eu le temps d'évaluer les détails techniques dont nous n'avons pas été informés avant de recevoir ce projet de RC. Sur la base d'informations antérieures, nous souhaitons souligner les points suivants :

- Dans l'ensemble, le CC EOS recommande que, s'il est important de ne pas perdre la flexibilité et l'adaptabilité des mesures aux différentes flottes, la stabilité des mesures techniques au fil des ans est vitale.
- La gestion du cabillaud est l'un des aspects les plus importants à prendre en compte lors de l'examen des mesures techniques en mer Celtique. Le rapport CSTEP 21-18 mentionne une proposition de réduction de l'effort de pêche sur le cabillaud, y compris des fermetures progressives à travers la mer Celtique. Le CC EOS note que l'évaluation du stock du CIEM pour le cabillaud de la mer Celtique ne prend pas en compte des problèmes importants tels que le changement climatique et la hausse des températures de la mer qui affectent la capacité de survie du cabillaud. Par conséquent, le CC EOS recommande de mener des recherches pour déterminer s'il est physiologiquement possible que le stock de cabillaud de la mer Celtique se rétablisse si les conditions environnementales ne sont pas propices à un recrutement réussi. Cela devrait fournir une base valable pour de nouvelles recommandations et contribuer à la compréhension de la viabilité future des pêcheries de cabillaud en mer Celtique.
- La ligne relevée est mentionnée comme engin obligatoire dans la pêcherie mixte au chalut de la mer Celtique si les captures d'un navire comprennent plus de 20 % d'églefin. Avec un quota limité d'églefin disponible, il n'est pas rentable pour les navires d'utiliser cet engin pour cibler l'églefin en tant qu'espèce unique. Les navires utilisant des chaluts en mer Celtique dépendent d'une variété de pêcheries mixtes. Le CC EOS constate que la difficulté rencontrée



Co. Reg. No: 403877



par la mise en place de ce dispositif réside principalement dans le caractère disproportionné de cette mesure par rapport aux très faibles rendements de cabillaud en mer Celtique. Par conséquent, le CC EOS recommande de respecter le principe de proportionnalité lors de la recommandation et de l'adoption de mesures techniques.

Le Royaume-Uni et l'UE ont actuellement différentes mesures techniques en place et les deux parties ont réalisé qu'il est avantageux de parvenir à une approche convenue sur les MT en mer Celtique, ce qui se reflète dans les engagements pris dans les deux derniers comptes rendus écrits de l'UE- Consultations sur la pêche au Royaume-Uni. Tout en reconnaissant que des progrès ont été réalisés au sein du CSP, le CC EOS souhaite souligner l'urgence de cette question, car avoir différentes mesures à respecter lors du franchissement de la frontière entre les eaux de l'UE et du Royaume-Uni représente une grande préoccupation et une grande difficulté pour les pêcheurs. Ainsi, le CC EOS demande instamment à la Commission de veiller à ce que les mesures entre les eaux de l'UE et du Royaume-Uni soient aussi cohérentes et harmonisées que possible. Le CC EOS souligne également l'importance vitale d'un engagement continu avec les parties prenantes lors des nouvelles discussions bilatérales entre l'UE et le Royaume-Uni dans le cadre du CSP. Le "Forum Inter-AC Brexit" nouvellement créé a déjà fourni des recommandations à cet égard, par le biais d'une lettre d'avril 2022.

Pour conclure, le CC EOS tient à souligner que le délai serré pour la fourniture des conseils du CC rend difficile une consultation adéquate des parties prenantes. Une coopération étroite entre le CC et le groupe régional des États membres est vitale pour l'amélioration continue de la gestion des pêches dans les eaux occidentales septentrionales. Pendant que le groupe des États membres élabore la recommandation commune, le CC EOS apprécie grandement d'être tenu informé de tout changement et de toute demande d'ajustement de la part de la Commission, ainsi que d'être invité à apporter sa contribution le cas échéant.

Cordialement,

Emiel Brouckaert Président du CC EOS



Tel:

Web:

+353 1 2144 143

www.nwwac.org

E-mail: info@nwwac.ie

Co. Reg. No: 403877